



« Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine » : 13 syndicats d'énergies se coordonnent



Treize grandes autorités organisatrices intercommunales de l'énergie (AODE) de Nouvelle-Aquitaine – dont le SDEER, pour la Charente-Maritime – coopèrent depuis peu au sein d'une entente interdépartementale. Le cadre régional était devenu indispensable à la nécessaire mutualisation de leurs actions et constitue une maille d'intervention adaptée dans le nouveau paysage énergétique français.

Nécessaire coopération des syndicats d'énergies...

Les relations entre syndicats d'énergies étaient historiquement organisées sous l'égide de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Au cours de ces dernières années, elles se sont toutefois intensifiées, passant de simples échanges d'expériences à des coopérations plus poussées telles que l'achat groupé d'énergies ou le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques. Cependant, les récentes lois touchant à l'énergie ont fait des nouvelles Régions les « chefs de file » des collectivités en matière d'énergie et de climat. Ces évolutions ont conduit les présidents des treize syndicats d'énergies des anciennes régions Limousin, Poitou-Charentes et Aquitaine à constituer une entente interdépartementale dénommée « TENAQ » (Territoire d'énergie Nouvelle-Aquitaine) destinée à renforcer leur partenariat et à se doter d'une stratégie et de projets communs. TENAQ est désormais en mesure de devenir un interlocuteur à part entière des différents acteurs locaux et nationaux concernés par la problématique énergétique : Région, ADEME, gestionnaires de réseaux, fournisseurs, producteurs d'énergies, Etat...

Chacun des treize syndicats se trouve ainsi placé en tête de pont des évolutions et des réflexions d'un des secteurs de compétence des syndicats d'énergies : contrôle de concession (électricité et gaz), électrification rurale, éclairage public, développement EnR électricité (PV et éolien), développement des EnR gaz/chaleur (méthanisation, bois-énergie), achat groupé d'énergies (électricité et gaz), achat groupé de matériel (transformateurs...), information géographique (SIG, PCRS, RPCU), planification énergétique (PCAET...), mobilité durable (IRVE, GNV, hydrogène), innovation (stockage, autoconsommation, smartgrids, data), rénovation énergétique et précarité, communication.

...en partenariat avec la Région

Ainsi réunis, les treize syndicats départementaux d'énergies ont engagé en 2017 un partenariat actif avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la mise en œuvre de certains objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte (TECV) du 17 août 2015, en particulier par une contribution commune au volet énergie du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). TENAQ est également le creuset des discussions des syndicats d'énergies avec la Région pour la participation de cette dernière aux différentes initiatives dans leurs domaines de compétence.

C'est sous la bannière de TENAQ que les syndicats d'énergies de la région ont pu se présenter aux visiteurs du SELAQ (Salon des élus locaux d'Aquitaine) qui s'est tenu à Bordeaux en mai dernier. C'est également sous ce nom que sera un temps animé le stand de la FNCCR au Salon des maires et des collectivités locales, qui se tiendra du 20 au 22 novembre, à Paris.



Le 3 octobre 2017 à Pau, les présidents des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine ont signé, avec Alain Rousset, président de la Région, la convention TENAQ Nouvelle-Aquitaine fixant une feuille de route sur la mise en œuvre territoriale de la transition énergétique.

→ Contact : ZI de l'Ormeau de Pied • CS 60518 • 17119 Saintes cedex
• Tél. 05 46 74 82 20 • Fax 05 46 74 82 21